

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi fait fi des réalités qui sont le lot des pauvres. Il est vrai qu'il existe certaines contraintes budgétaires, mais mes collègues et moi estimons que cette mesure ne peut être appliquée d'une manière équitable. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Je voudrais qu'avant d'imposer un tel plafonnement, le gouvernement, qui doit rendre des comptes au Parlement, reconnaisse qu'il n'y a pas de différence entre des enfants qui ont faim peu importe où ils vivent. S'il faut vraiment comprimer les dépenses destinées à combler les besoins essentiels comme l'alimentation, il faut trouver un autre moyen pour veiller à ce que tous les enfants soient traités sur le même pied.

Tout cela me fait penser à la parabole des pains et des poissons. Heureusement que le Seigneur n'avait pas un budget à respecter à cette époque-là. Il n'en avait pas, mais il avait heureusement d'autres moyens. À moins que ce projet de loi, qui répond, certes à un besoin sur le plan budgétaire, ne tienne vraiment compte des réalités auxquelles sont confrontés les pauvres au Canada, madame la Présidente, nous ne l'appuierons pas. Je vous remercie.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je m'oppose énergiquement à ce projet de loi. Le C-32 est une mauvaise mesure législative et le gouvernement devrait donc le retirer et recommencer à zéro. Ce projet de loi maintient pendant trois années de plus le plafonnement des transferts fédéraux aux provinces au titre de l'assistance sociale dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il aura des répercussions catastrophiques pour des millions de Canadiens, et il est important de souligner que ce projet de loi montre bien quel est l'ordre des priorités du gouvernement devant les problèmes qui affligent le pays.

En effet, je voudrais vous préciser pour qui sont le Régime d'assistance publique du Canada et les programmes sociaux ainsi touchés par cette mesure législative. Le Régime d'assistance publique du Canada, qui est financé conjointement par le gouvernement fédéral et les diverses provinces dans tout le pays, s'adresse aux enfants maltraités et négligés qui ont besoin de protection, aux handicapés physiques et mentaux, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux petits salariés ainsi qu'aux familles et aux particuliers en situation de crise. Il sert à financer des foyers pour personnes âgées ou malades, des refuges pour les femmes victimes de sévices, des hospices pour les pauvres et les sans-abri, et des centres de ré-éducation. Il permet d'offrir des services de protection de l'enfance et des services de garderie grâce à des subventions offertes aux Canadiens à faible revenu.

Or, en l'occurrence, le gouvernement limite pour cinq autres années les crédits destinés à répondre aux besoins légitimes de ceux qui profitent du Régime d'assistance publique du Canada.

Déjà en Colombie-Britannique, la province que je représente, les banques d'alimentation viennent, chaque mois, en aide à 43 400 personnes, dont 18 000 enfants. Le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 et il va en augmentant. Des milliers d'autres personnes sont sous-employées et arrivent à peine à s'en sortir; elles vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Le Régime d'assistance publique du Canada est l'un des rares programmes pour les pauvres. Il y a au Canada plus d'un million d'enfants vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et à ce chapitre, notre situation est pire que celle de la plupart des pays occidentaux. En Colombie-Britannique, comme dans l'ensemble du Canada, l'écart entre les riches et les pauvres est scandaleux et pourtant, ce gouvernement propose de remédier à ses difficultés budgétaires en plafonnant le Régime d'assistance publique.

Bien qu'en Colombie-Britannique, on calcule que ce projet de loi, en transférant cette part du fardeau fédéral à la province, coûtera au trésor provincial plus de 900 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Malheureusement, nous avons, au moins pendant trois semaines encore, un gouvernement qui passe simplement la facture aux pauvres.

Rita Johnson a déjà déclaré publiquement qu'aux prises avec cette facture, son gouvernement n'hésitera pas à la refiler aux pauvres. Elle a dit: «Nous en faisons bien peu actuellement pour ces gens qui ne peuvent se débrouiller seuls.» Elle avait bien raison. Elle a aussi ajouté: «Si nous devons demander aux contribuables de la Colombie-Britannique d'assumer une responsabilité encore plus lourde, ce sera la misère.» Elle a averti que, dans les budgets provinciaux à venir, on l'entendrait désormais dire «non, pas maintenant» beaucoup plus souvent que par le passé. Je fais remarquer qu'il s'agit là d'un gouvernement provincial qui possède un des pires bilans au Canada pour ce qui est du traitement des pauvres et des démunis.

Ce projet de loi, qui se répercute directement sur les pauvres, ne doit pas voir le jour.

Le gouvernement invoque ses difficultés financières quand il répond aux critiques que lui adressent à ce sujet les députés de ce côté-ci de la Chambre. Pourtant, au cours des six dernières années, les ministériels ont réduit les impôts des grandes sociétés de 20 p. 100, même si leurs bénéficiaires avaient augmenté de 34 p. 100 pendant la même période. Le gouvernement ne touche pas aux échappatoires fiscales prévues par les libéraux et les conservateurs, qui entraîne pourtant, pour lui, un man-